



## Déclaration du SE-Unsa 34

**CAPD du 19 juin 2014**

Madame L'Inspectrice d'Académie  
Mesdames, Messieurs,

Je n'aborderai pas là les questions spécifiques du mouvement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré puisque c'est le cœur de notre ordre du jour. Mais je tiens à remercier tout le personnel du SCPE pour l'attention qu'il a portée à nos remarques, questions ou demandes. Malgré quelques vicissitudes, les documents transmis ont permis aux élus du personnel SE-Unsa d'exercer leur mission de vérification et de contrôle. Les « aller-retour » avec les services ont bien fonctionné. L'application des consignes ministérielles de non diffusion du projet d'affectation a aussi permis de travailler dans la sérénité même si, semble-t-il, des collègues ont obtenu ici ou là des informations qu'il n'appartient qu'à la CAPD de valider. Mais à l'impossible, nul n'est tenu !

Pour ce mouvement, l'implantation des PES et des M2A dans les écoles génère incompréhension, inquiétude et colère, particulièrement chez les Titulaires de Secteur. Sans attendre le mois de juin, c'est dès le mois de novembre, et lors des CAPD qui ont suivi que les élus du SE-Unsa 34 vous ont alerté sur les difficultés que pouvait présenter la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de formation des PE. Force est de constater que, malheureusement, les choix académiques, sinon départementaux, n'ont pas pris en compte ces alertes. Il vous appartient donc de proposer dans l'immédiat un mode de traitement de ces dossiers qui soit le plus équitable et transparent possible. Le SE-Unsa 34 demande que dès la rentrée 2014, un travail spécifique soit ouvert sur cette question.

Cet épisode, ajouté à quelques autres, comme les nouveaux rythmes scolaires ou l'ABCD de l'Égalité, met en lumière les problèmes posés par une pratique qui tend à se généraliser : les décisions sont prises au niveau académique, ou tout au moins, l'harmonisation des pratiques se fait au rectorat dans des instances où les représentants du personnel ne sont pas conviés. Le SE-Unsa ne peut se satisfaire d'être cantonné à un simple rôle de spectateur ou d'enregistreur de décisions dans les instances départementales. Le rôle des représentants du personnel est aussi de participer à l'instruction de certains dossiers. En tout cas, le SE-Unsa le revendique !

Je vous demande donc, Madame L'Inspectrice d'Académie, de transmettre au rectorat la demande du SE-Unsa 34, que les décisions concernant les écoles de l'Hérault et ses personnels associent les représentants syndicaux élus en CAPD de l'Hérault.

Les passages à la Hors Classe des PE font aussi partie de notre ordre du jour. Fort de son engagement indéfectible, et quasi solitaire, sur ce dossier, le SE-Unsa 34 constate avec satisfaction qu'avec 158 passages en 2014, c'est le double de collègues qui peuvent y accéder par rapport à 2012. Il reste 3 points à gagner pour atteindre la barre des 7% qui mettra les PE à égalité avec les autres corps enseignants. Le SE-Unsa continuera à s'y employer.

Le SE-Unsa revendique un dialogue social efficace, transparent, respectueux et responsable. Je formule à nouveau des vœux pour qu'il s'instaure à tous les niveaux.

Merci pour votre attention.

Jean-Luc Vaisse SE-Unsa 34